

Le Service jeunesse s'est doté de réseaux sociaux : Instagram, Snapchat, Discord.

Instagram : service.jeunesse.vdb

Snapchat : LESAVVDB

Discord : SAV44360#6433

Rappel : L'âge minimum requis pour utiliser Instagram et Snapchat est de 13 ans minimum, et de 15 ans pour Discord. Toute utilisation hors de ce cadre légal nécessite l'autorisation du responsable légal. La ville de Vigneux-de-Bretagne décline toute responsabilité pour toute utilisation hors de ce cadre.

Introduction

Ces outils de communication du Service jeunesse de la ville de Vigneux-de-Bretagne sont des espaces ouverts à tous. Ils ont pour objectif de valoriser les actions menées par les jeunes et le Service jeunesse de Vigneux-de-Bretagne en publiant des photos ou vidéos en lien avec ces actions.

Toutes personnes abonnées à notre page est invitée à y laisser des commentaires des photos ou vidéos, à condition de respecter certaines règles de savoir être et de savoir vivre.

Chaque utilisateur, en s'abonnant aux comptes Instagram, Snapchat ou Discord du Service jeunesse de Vigneux-de-Bretagne, accepte pleinement la présente Charte d'utilisation, et s'engage lors de chacune de ses visites, à la respecter.

La ville de Vigneux-de-Bretagne décline toute responsabilité pour toute utilisation hors de ce cadre légal.

LES INSTAGRAMERS, SNAPCHATTERS, DISCORDERS

Toutes personnes membre du réseau Instagram et Snapchat peuvent émettre des commentaires sur les photos du compte après avoir été acceptées en réciprocité.

Les administrateurs

Personnes désignées par les Responsables du Service Jeunesse de Vigneux-de-Bretagne. Ces personnes auront également la charge de réguler les commentaires des abonnés.

Droits et devoirs de l'administrateur, des « Instagramers », « Snapchatters », « Discorders »

Les administrateurs, les Instagramers, les Snapchatters et les Discorders abonnés aux comptes du Service jeunesse s'engagent à ce que le contenu de leurs publications respecte les lois et les règlements, qu'il ne soit pas contraire aux valeurs de la République, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

À ce titre, il est interdit de publier des commentaires ou des photos portant atteinte à un adhérent du Service Jeunesse, à sa famille ou à toute autre personne.

Sont interdits :

- tout commentaire et message à caractère violent, dénigrant, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile.
- les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou les absences de croyance, les origines ethniques et religieuses, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques.
- tout commentaire et message à caractère discriminant, haineux, raciste ou incitant à la violence.
- les propos grossiers, vulgaires ou de nature à heurter la sensibilité des utilisateurs.
- les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou inexactes concernant les personnes ou les organisations.
- tout message ou commentaire portant atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité : droit à l'image et droit au respect de la vie privée, droit à la protection des données personnelles, droit à la propriété intellectuelle.
- Toute publication qui pourrait porter atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale.
- Tout commentaire à caractère individuel ou privé.
- Toute photo ou contenu à caractère discriminatoire, illicite, frauduleux, haineux ou pornographique ou sexuellement suggestif.

En commentant les photos Instagram du Service jeunesse, vous vous engagez à respecter les règles suivantes :

- Vos commentaires doivent être polis, compréhensifs, paisibles, courtois et respecter un langage correct.
- Vous devez respecter l'avis de chacun.
- Vous devez vérifier s'il correspond bien à la discussion en cours ou au sujet de la photo postée.
- Vous vous engagez à respecter les conditions générales d'Instagram.

Modération

En devenant abonné des comptes du Service jeunesse, vous reconnaissez la possibilité pour l'administrateur de contrôler et de retirer toute publication qui ne respecterait pas la présente charte.

Responsabilité

Seuls les administrateurs des comptes du Service Jeunesse tiennent le rôle de modérateur. Ils veilleront à ce que les commentaires contraires aux lois et règlements et/ou contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs soient publiés.

En cas de non-respect, les administrateurs saisiront les autorités compétentes.

Fait à Vigneux-de-Bretagne,

Le :